



République Française
COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC
COMpte RENDU

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 21
Représentés : 7
Absent : 1

Le mardi 15 Novembre 2022, à 18 heures 10, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-blanc, s'est réuni Salle Michel PAYOT au Majestic, sous la présidence de **M. Eric FOURNIER, Maire.**

Etaient présents :

Mme Aurore TERMOZ, M. Claude JACOT, M. Jean-Michel COUVERT, Mme Marie Noëlle FLEURY, M. Hervé VILLARD, Mme Karine MIEUSSET, M. Laurent COLLIGNON, Mme Michèle RABBIOSI (en visio conférence), M. Patrick DEVOUASSOUX, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, M. Yvonick PLAUD, Mme Léa DEVOUASSOUX (en visio conférence), Mme Elisabeth CHAYS, Mme Charlotte DEMARCHI, M. Jonathan CHIHI-RAVANEL, M. Eric FOURNIER, M. François-Xavier LAFFIN, Mme Isabelle MATILLAT, M. Olivier NAU, M. Vincent ORGEOLET, M. Yves ANCRENAZ

Absent(e)s représenté(e)s :

Mme Elisabeth ALVARINAS donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ, Mme Elodie BAVUZ donne pouvoir à Mme Charlotte DEMARCHI, Mme Juliette MARTINEZ donne pouvoir à M. Jonathan CHIHI-RAVANEL, M. Pierre CARRIER donne pouvoir à M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN (à compter de 20h), Mme Aurélie BEAUFOUR donne pouvoir à M. Claude JACOT (à compter de 19h05), M. Denis DUCROZ donne pouvoir à M. Vincent ORGEOLET, Mme Isabelle COLLE donne pouvoir à Mme Isabelle MATILLAT

Secrétaire de séance : Mme Aurore TERMOZ.

Communications du Maire

M. Éric Fournier évoque une réunion qu'il a eue avec le sous-préfet, relative à la fréquentation du Tunnel du Mont-Blanc. Les files d'attente constatées cet été seraient liées à des questions techniques, au péage. Concernant les travaux prévus, deux phases expérimentales sont déjà prévues, en automne 2023 ou 2024. La commune est très attentive à la situation qui sera alors constatée. Six cents mètres seront réalisés lors de chaque tranche. Des options sont déjà réfléchies, soit les travaux se feront en une seule fois soit en beaucoup de tranches, pouvant s'étaler sur 18 ans. Le Maire sera reçu prochainement par le Ministre des Transports, il espère qu'il sera réaffirmé qu'il n'y aura pas d'autres travaux, notamment la création d'un second tube, d'une augmentation de trafic, que la communauté chamoniarde refusera.

Il fait part d'une réunion publique dans le cadre de l'enquête publique par la reconstruction des Grands Montets. La commune échangera dans un second temps sur les modalités d'évolution de la délégation du service public.

M. Éric Fournier rappelle le plan de sobriété énergétique, que la commune avait déjà initié en amont de la crise actuelle. Des référents de chaque service se sont réunis et ont fourni un excellent travail. La commune se positionne dans une perspective à long terme et une présentation sera faite avec des bilans et des objectifs, en prenant en compte ce qui s'est déjà fait en termes d'énergie fossile.

Il laissera préciser par M. Yvonick Plaud les avancées en cours sur la taxation des résidences secondaires. Cette mesure existe déjà sur de très nombreuses communes, dont le bassin lémanique et le bassin annécien en Haute-Savoie. Il s'agit donc d'une mesure d'équité.

M. Yvonick Plaud précise que la mesure existe depuis 2015. Annecy majore à 60%, Annemasse à 40%, beaucoup de communes du bassin lémanique à 60%, Paris aussi, Bordeaux à 50%. M. Yvonick Plaud rappelle que la taxe d'habitation n'a pas bougé à Chamonix depuis plusieurs années. Seules les résidences secondaires paieront la taxe d'habitation. Chamonix a une taxe très basse, St-Gervais a une taxe de 33% supérieure à celle de Chamonix, Megève de 66%, Les Contamines sont également très au-dessus.

La valeur moyenne à Chamonix est de 600€. Il faut garder la mesure. Lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 13 décembre, il sera possible de débattre du taux de majoration, avec un objectif, la politique du logement, pour équilibrer le ratio entre les résidents secondaires et les résidents permanents, continuer à avoir une politique de logement dynamique.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2022

M. Eric Fournier présente le projet de délibération.

M. Vincent Orgeolet souhaite faire rectifier le compte-rendu envoyé. Il précise que deux mots sont inversés, il a souhaité que la subvention attribuée le soir dans un cadre évènementiel et non associatif.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 6 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

GESTION DES SERVICES PUBLICS

. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU CASINO DE CHAMONIX MONT-BLANC ANNEE 2021

M. Jean-Philippe Gal vient commenter le rapport du Casino pour l'exercice 2020-2021 (présentation en annexe).

M. Éric Fournier remercie M. Gal et entend les soucis des sous-traitants. Il suit les travaux et espère les voir aboutir très vite. Concernant la borne, les travaux de piétonisation ne pourraient qu'apporter du positif pour la rue du Lyret.

Le restaurant pourra ouvrir à la fin du mois de mars précise M. Gal.

M. Devouassoux évoque la borne, souvent détériorée, des automobilistes forcent pour se garer en zone piétonne. Une restriction des accès en zone piétonne sera fait pour améliorer le fonctionnement de cette dernière.

M. Devouassoux explique le calendrier à venir pour le haut de la rue du Lyret. Il espère que le Casino pourra continuer selon le fonctionnement actuel en attendant la fin des travaux. Il adresse un message d'encouragement au Casino.

M. François-Xavier Laffin rappelle qu'il s'inquiétait déjà l'an dernier sur les pertes constatées. Avec les travaux, le Covid et les fermetures du tunnel, M. Gal a t'il des projections pour les exercices 2022-2023 ?

M. Gal est certain que le restaurant amènera du monde, il pourra accueillir des séminaires qui apporteront 200 à 300 clients qui pourront rester jouer. Le cadre très beau au centre-ville apportera un plus à son établissement. La carte du restaurant, multiple et diversifiée sera aussi un avantage pour la clientèle et par conséquent le chiffre d'affaires. M. François-Xavier Laffin est sceptique quant au restaurant. Il réitère sa question sur le CA 2023 prévisionnel.

M. Gal répond qu'il espère atteindre 3 millions d'Euros en Produit Brut des Jeux.

M. Eric Fournier espère que ce site rénové apportera ses fruits.

M. Yvonick Plaud rappelle la propriété du Casino, la société Hinvesto, et son lien avec le fabricant de machines à sous Aristocrat, machines réputées. Il rencontre régulièrement M. Gal, il a toujours tenu ses engagements, c'est la première fois depuis longtemps en ce lieu, après les divers exploitants.

M. François-Xavier Laffin demande si le Casino développe une politique de recrutement de croupiers.

M. Gal répond par l'affirmative, il a créé une école de recrutement de croupiers.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DOMAINE SKIABLE DE LA VORMAINE – ANNEE 2021

M. Claude Jacot présente le rapport annuel du domaine skiable de la Vormaine

Madame Charlotte Demarchi, MM. Yvonick Plaud et Jean-Michel Couvert quittent la salle.

Le conseil municipal prend acte du rapport.

. CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LES AMENAGEMENTS ET L'EXPLOITATION DU CHALET BUVETTE DU ROCHER DES MOTTETS – APPROBATION DU CHOIX DU CANDIDAT ET DU CONTRAT A CONCLURE

M. Yvonick Plaud rappelle la procédure et lit la délibération. Il donne des explications sur la délégation et le site.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

. TARIFS COMPAGNIE DU MONT-BLANC – SAISON 2022/2023

M. Eric Fournier présente la délibération et donne la parole à M. Antoine Burnet, directeur commercial de la Compagnie du Mont-Blanc. Il présente le Power Point joint.

M. Claude Jacot indique que la méthode de travail a évolué, et que la Compagnie du Mont-Blanc est venue présenter en commission montagne le projet d'évolution des tarifs.

M. Eric Fournier indique que cela est important mais qu'il faudra poursuivre en analysant ces propositions par rapport aux ventes de chaque produit. Il se félicite de la proposition de tarifs pour des jours non consécutifs pour faciliter le long séjour. Il souhaiterait un travail sur les premiers tronçons. Il faut garder la clientèle qui ne prend que des trajets simples. Il ne faudrait pas aller au-delà des tarifs proposés. M. Eric Fournier rappelle aussi l'importance

des tarifs pour les alpinistes qui font des aller-retours sur 2 jours, il ne faudrait pas les amener à acheter deux fois les billets.

M. Vincent Orgeolet souhaite avoir des précisions sur les ventes par Internet ; la clientèle achète-elle par avance ou en dernière minute ?

M. Antoine Burnet indique que la vente en ligne est en croissance rapide, 40 % des ventes en hiver et aussi cette année en été. M. Antoine Burnet précise ces données, la Compagnie du Mont-Blanc adapte ses ventes à la capacité d'accueil. Il indique par exemple que pour l'Aiguille du Midi, il n'y a pas moins de monde mais que les files d'attente ont été régulées par la réservation des bennes. Ceci est possible grâce à Internet. Il sera possible d'imaginer que 60 à 70 % des ventes se réalisent par Internet, et ainsi améliorent les ventes dynamiques. Il ajoute que la politique commerciale est attractive par Internet, avec des possibilités de modifier les dates choisies, de les reporter y compris sur l'année suivante.

Madame Marie-Noëlle Fleury évoque les périodes d'ouvertures. La Flégère est actuellement ouverte par exemple, alors que ce n'était pas prévu ni publié. Qu'en sera-t-il pour les prochaines vacances de Pâques ? Si rien n'est indiqué, le public ne vient pas.

M. Antoine Burnet répond qu'après une réunion tenue récemment à la Compagnie du Mont-Blanc, il sera possible dès janvier d'essayer de proposer une ouverture d'un domaine sur le versant sud, une prolongation d'ouverture à Pâques.

M. Claude Jacot précise que la proposition est conforme à ce qui a été vu en commission Tourisme/Montagne.

Ne prennent pas part au vote : Mesdames Charlotte Demarchi et Elodie Bavuz, Messieurs Yvonick Plaud et Jean-Michel Couvert

La délibération est adoptée à l'unanimité.

GESTION FINANCIERE

. ACTUALISATION DES TARIFS POLITIQUE FAMILIALE

Madame Aurore Termoz présente la délibération.

A l'occasion du vote des tarifs, nous avons souhaité faire un focus sur les mesures sociales portées par la commune pour les usagers des services publics qu'elle met en œuvre à destination de près de 800 écoliers, 300 bébés accueillis en crèches, et de nos aînés, qu'ils fréquentent la salle de convivialité ou bénéficient du service de portage de repas presté par la communauté de communes.

C'est aussi l'occasion de faire un point sur l'activité de la restauration municipale car cette prestation fait partie intégrante de l'offre aux usagers. Une activité qui est monitorée via une comptabilité analytique rigoureuse dans un contexte d'inflation, de hausse du point d'indice en année pleine concernant la masse salariale et de la hausse du coût de l'énergie qu'on peine du mal à qualifier.

Quelques mots sur la présentation, car le support pourrait surprendre les élus qui n'ont pas assisté à la commission Services à la Personne ou à la commission des finances car notre approche de présentation diffère des années précédentes.

Pour mémoire, la cuisine centrale, c'est 17 emplois permanents équivalent temps complet qui ont contribué à produire près de 204 000 repas en 2021 pour les publics évoqués précédemment. La commune a obtenu cet été le niveau 1 du label Ecocert avec presque 30% de produits biologiques et plus de 10 composants mensuelles.

En 2021, 140 000 repas ont été produits pour les scolaires et les centres de loisirs de la CCVCMB (dont 95 000 pour Chamonix), 29 000 repas pour les crèches (dont 24 000 pour

Chamonix), 30 000 repas vendus à la CCVCMB pour les 150 aînés bénéficiant du portage de repas, 3000 repas servis à la salle de convivialité Marie Paradis, 800 repas traiteurs.

Le CA 2021 du budget annexe fait état d'un budget général de 815 k€ dont 490 k€ consacrés à l'achat de denrées.

Ce budget a bénéficié d'une subvention d'équilibre de 363 000 € du budget général vers le budget annexe en 2021.

Cette subvention permet de couvrir majoritairement le delta entre la vente des repas aux usagers (scolaires, crèches et aînés) et le coût réel de production d'un repas ainsi que des amortissements (extension et matériels divers).

De cette manière la collectivité joue son rôle de service public et d'amortisseur social dans un contexte de pression financière importante qui s'exerce sur les ménages, notamment les familles avec enfants et les personnes âgées.

D'après le compte administratif 2021, le coût réel de production s'élève en moyenne à 5,74 €, répartis comme suit :

- 2,39 € pour les matières premières dans l'assiette (premier niveau de l'éco certification avec 30 % de bio et au moins 10 composantes)
- 2,13 € pour les charges de personnel hors livraison (17 ETP)
- 0,20 € pour les fluides
- 0,38€ de livraison
- 0,48€ d'autres charges
- 0,17€ d'amortissement du matériel

A ce stade, on pourrait envisager que l'inflation va peser sur le coût de production pour 30 centimes d'€ supplémentaires par repas (+4,7% sur 2022).

Ces préalables posés, nous allons examiner les propositions tarifaires pour l'année 2023.

La commission services à la population a souhaité présenter les tarifs différemment des années précédentes dans un souci de lisibilité de l'effort porté par la Ville secteur d'activité par secteur d'activité. Pour ce faire, nous avons choisi de présenter un budget restauration municipale avec une vente à prix coûtant des repas à la direction des services à la population pour les crèches et les écoles de Chamonix et à la communauté de communes pour le portage de repas. De fait, l'effort financier que représentait la subvention d'équilibre va s'exprimer différemment : au lieu de venir en équilibre du budget annexe de la cuisine centrale, cet effort financier à destination des familles apparaîtra dans le budget principal de la direction des services à la population et nous retrouverons une subvention d'équilibre au budget moindre pour couvrir l'amortissement de la construction des bâtiments.

Pour éviter tout quiproquo, je précise bien que cette évolution ne se répercute pas telle quelle sur les usagers : on parle bien de la vente des repas de l'UCP au « client » qu'est la DSP. Charge ensuite à la direction de facturer le service aux usagers.

Ce changement de mécanique comptable ne fait que mettre en valeur les coûts réels de production et l'abondement du budget général pour alléger la participation des usagers.

Pour la restauration scolaire : Repas scolaires et Centres de Loisirs/MJC : 140 000 repas/an

Nous ne voterons pas les tarifs aujourd'hui mais nous vous proposons de faire l'exercice au printemps pour être cohérent avec le calendrier scolaire. En effet, les familles contractualisent en inscrivant leur enfant du mois de septembre de l'année en cours jusqu'en juillet de l'année suivante.

Pour l'année scolaire 2022/2023, les familles participent à hauteur de 4,50 € par repas, sur un coût réel de prestation qui avoisine les 17 € : 5,23 € HT le repas (dont 2,10 € de matière première) plus une dizaine d'euros de personnel d'encadrement et d'animation sur les deux heures de pause méridienne.

Lors de l'année scolaire 2015/16, les familles s'acquittaient d'une participation de 4,25 € et pour mémoire, la participation familiale à hauteur de 4,50 € est gelée depuis 2020.

Par ailleurs, le CCAS intervient auprès des familles en situation de précarité en prenant en charge au trimestre entre 25 et 75% de la facture de cantine en fonction du reste à vivre.

Périscolaire :

Le matin :

Les pourcentages d'évolution peuvent sembler importants sur l'accueil périscolaire du matin dans la mesure où les montants concernés sont très faibles. Pour un accueil le matin avant l'école, les familles s'acquittent d'une participation comprise entre 1,25 et 2,50 € en fonction de leur revenu fiscal de référence. Un tarif majoré est prévu pour les familles qui ne s'inscrivent pas car cela oblige à réajuster au dernier moment les effectifs d'encadrement, ce qui a un coût humain et financier. Cet accueil de dernière minute est facturé aux familles entre 1,35 à 1,55 € selon les revenus. De même, comme pour les crèches, la CAF autorise une tarification majorée pour les familles qui refusent de présenter leur justificatif de revenus. Dans ce cas, la famille se voit appliquer un tarif maximal de 2,50 €.

30 enfants fréquentent en moyenne l'accueil le matin avec une fréquentation en hausse en hiver.

Le soir :

Les horaires sont de 16h30 à 19h, le goûter est inclus. Mêmes principes de tarification de 3,55 à 4,90 € selon les revenus pour les enfants inscrits, de 3,65 à 7,05 € pour les enfants non-inscrits au préalable. Et 7,05 € pour les familles qui ne souhaitent pas communiquer le montant de leurs revenus.

70 enfants fréquentent en moyenne l'accueil le soir.

Le CCAS intervient également, souvent en parallèle avec l'aide à la restauration, sur des profils de familles monoparentales et/ou travailleurs « pauvres ».

Réalisé (jusqu'à fin septembre 2022) :

- participation des familles : 7,7%
- subvention CAF : 12,6%
- reste à charge de la commune : 79,7%

Sport loisirs

Hiver : 55 € pour 8 ou 9 séances avec encadrement, forfait, transport compris, soit un peu moins de 7 € la demi-journée de ski ou activité neige.

Automne : 43 €-46 € pour 10 multi-activités les mercredis hors vacances scolaires entre la 3^{ème} semaine de septembre et début décembre.

Printemps : 35 €-38 € pour 8 séances d'un format similaire, moins de séances au printemps du fait des vacances scolaires.

La différence tarifaire entre les maternelles et les élémentaires s'explique par des durées de séances différentes, plus courtes pour les maternelles.

Nous vous proposons une augmentation de 2 € maximum par période pour prendre en compte une augmentation importante des coûts d'intervention des prestataires et intervenants, que nous peinons par ailleurs à mobiliser.

Une centaine d'enfants fréquentent les sport loisirs par période.

Réalisé :

Les familles financent 34% et la commune 66% des dépenses de ce secteur.

-Salle de convivialité : 3000 repas/an

Concernant les repas servis à la salle de convivialité, les tarifs sont pratiqués selon les revenus des usagers. Nous vous proposons de faire évoluer le tarif les plus bas de 4,85 à 4,90 € pour les revenus les plus bas (revenus mensuel inférieur à 925 € pour une personne seule et 1600 € pour un couple), et de 11,40 à 11,80 € pour les revenus mensuels supérieurs à 2050 € pour une personne seule et 3600 € pour un couple). Soit une évolution entre 1 et 3,23 % selon les tranches de revenus.

-Les tarifs invités, enfants et personnel communal évoluent respectivement de 1 €, 25 centimes et 5 centimes. Ce type de fréquentation n'est que très occasionnelle.

La part de gâteau d'anniversaire est désormais proposée à 3 €, cette option étant rarement sollicitée.

-Sur le volet animation de la salle de convivialité, nous sommes en train de retravailler la programmation pour répondre aux attentes des usagers actuels et à conquérir.

Les usagers doivent s'acquitter d'une adhésion annuelle qui passera de 20 à 25 € en septembre 2023. Cette évolution est prévue pour prendre en compte l'évolution de la programmation et cette participation est importante car le projet de la salle de convivialité n'est pas d'être consommée comme un lieu d'activité gratuite mais que les usagers en soient vraiment acteurs, cette participation a donc une symbolique forte.

Plusieurs types d'animation sont proposées :

-Des sorties à la demi-journée avec une participation de 12 €,

-Des sorties à la journée avec une participation de 24 €, (par exemple repas à l'auberge de la feuille d'érable à Sixt Fer à Cheval et visite du site fin septembre 2022)

-Des activités hebdomadaires avec une participation annuelle qui passe de 20 à 25 € pour la première activité. Cette participation permet de contribuer aux fournitures pour les activités, à la rémunération d'intervenants spécialisés... (aquarelle, qi chong, rando, chorale, café littéraire, informatique, yoga cette année).

Les usagers qui souhaiteraient participer à une seconde activité s'acquitteront d'une participation annuelle moindre de l'ordre de 17 € contre 15 € précédemment.

Service du repas, activités régulières et exceptionnelles

Réalisé :

Les adhérents financent 23% et la commune 77%.

-Pour les crèches et les restaurants scolaires :

Les tarifs sont présentés HT car la TVA s'exerce différemment quand il s'agit du scolaire, TVA (5,5%). Pour les autres commensaux, la TVA est à 10%.

-Pour les repas vendus à Vallorcine, Servoz et aux Houches, crèches et écoles, et à la MJC pour les CLSH à ce stade les tarifs sont maintenus en l'état jusqu'en septembre 2023 car nous avons conventionné avec les 3 communes en juillet dernier, et ce, pour l'année scolaire. Nous sommes en cours d'échanges pour préparer le conventionnement pour l'année scolaire 2023/24.

-Pour les repas vendus à Chamonix, crèches et écoles (20 000 crèches et 90 000 écoles), la direction des services à la population les achètera désormais à prix coutant - soit 5,06 € HT (1,93 € HT d'alimentation) pour les crèches, 5,23 € HT (2,10 € HT d'alimentation) pour les scolaires, selon la mécanique financière expliquée précédemment.

Pour le volet scolaire, la commune fera son affaire du montant de la participation des familles en regard du coût du service, du montant de la subvention d'équilibre précédemment versée au budget de l'UCP, de l'orientation de la politique familiale souhaitée par les élus.

Cette réflexion fera l'objet d'une étude en commission au printemps 2023 et de propositions afférentes.

C'est pour cette raison que vous ne voyez pas apparaître de tarifs sur les volets liés à la vente de repas aux élèves et commensaux de la restauration scolaire pour les écoles de Chamonix.

-les repas destinés aux Activités de Loisirs Sans Hébergement (8000 repas/an) sur la Commune ou hors commune (garderie touristique et centre de loisirs des Houches) sont conventionnés avec la MJC d'une part et la commune des Houches d'autre part, sur l'année scolaire et ne bougent pas. Nous en reparlerons donc au printemps.

-Pour la salle de convivialité (3000 repas/an), les repas seront vendus par la cuisine centrale à la ville au prix de revient soit 5,23 € HT.

Nous avons vu précédemment les conditions de revente aux usagers entre 4,90 et 11,80 € en fonction des revenus des usagers.

-nous vendons également **des repas à la DZ** (4000 repas/an). Nous vous faisons proposition de deux tarifs, l'un pour des repas livrés sous forme collective comme dans nos restaurants scolaires à 7,27 € HT de prix de revient, et d'un montant majoré pour le conditionnement individuel (comme pour le portage de repas) à 8,87 € HT.

La part de l'alimentation s'élève pour ces convives à 3,98 € par repas.

La différence de facturation est à visée clairement incitative pour limiter l'usage de ces barquettes jetables et s'explique également par le coût financier et environnemental du conditionnement individuel.

-pour le portage de repas, les repas seront vendus à prix coutant à la CCVMCB soit 8,43 € HT (dont 3,98 € d'alimentation). Le prix de vente n'avait pas été révisé depuis le transfert de l'activité de portage et la commission sociale de CCVCMB fera son affaire de la tarification aux usagers qui ressemblera sans doute à celle de la salle de convivialité en fonction des revenus des usagers (29000 repas/an)

Il faut préciser que la CCVCMB prend en charge directement le coût d'allotissement soit 3,93 € par repas.

-concernant l'activité traiteur,

Nous modifions un peu la carte en fonction de l'activité réelle et vous proposons de retenir les tarifs suivants :

Plateau apéritif 5 pièces 2,70 CHT

Plateau savoyard 5 € HT maintenu

Gâteau la part 2,73 HT

Repas du jour cantine pour les commensaux : 7,27 € HT

Repas chaud ou froid 9,09 € HT, tarif maintenu

Repas festif 20 € HT

M. Éric Fournier se félicite de cette présentation et les services qui sont apportés à la population dans ce cadre. Il remarque aussi que ces prestations sont de qualité et que ces services de la restauration sont en avance sur les textes relatifs aux déchets et à l'environnement.

M. Yvonick Plaud confirme et est satisfait du travail de comptabilité analytique. Il ajoute qu'il souhaiterait un appel à concurrence pour les activités hivernales de ski.

Madame Aurore Termoz confirme et fera travailler les services en ce sens.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2023

M. Yvonick Plaud apporte quelques précisions sur les tarifs, notamment la consigne donnée aux services d'une hausse de 2,5%. Il indique que pour la carte Gens du Pays, il souhaite dépasser la proposition de 25 € pour 2 ans, et de passer le tarif à 30 € compte tenu des avantages apportés. Il laisse M. le Maire/Président évoquer ce sujet avec les autres élus de la CCVCMB.

M. Eric Fournier a appelé ses collègues et confirme que telle est aussi sa volonté pour contribuer au financement de la DSP Transport. Il s'agit de sauvegarder l'offre actuelle. Pour la carte GDP, passer de 10 à 15 € par année ne serait pas significatif. Mais à terme, le produit de la vente sera affecté à la CCVCMB. Cette proposition de 30 € est soumise au Conseil, sous réserve de l'accord des autres communes.

M. Olivier Nau demande combien de cartes sont délivrées.

M. Eric Fournier répond par le chiffre de 30000 soit beaucoup plus que le nombre d'habitants de la collectivité. Cela inclut donc aussi les résidents secondaires, à qui les mêmes services sont proposés.

M. Patrick Devouassoux ajoute que pour les parkings plusieurs parkings sont gratuits 12 H, avec une perte de recettes pour le budget des parkings. C'est un cadeau pour les habitants des autres communes.

M. Philippe Charlot-Florentin évoque les tarifs proposés pour les parkings.

Pour les parkings de surface de longue durée (Pkg Centre-Ville) Suite aux travaux réalisés augmentant sa capacité à 800 places, le parking du Centre-Ville a connu une forte hausse de sa fréquentation. Afin de maintenir son attractivité, il est proposé de ne pas appliquer

d'augmentation et de maintenir pour les VL le tarif de 1 €/heure pour les douze premières heures.

Parkings de surface de moyenne durée (Allobroges, Médiathèque, Lionel Terray, Courmayeur, Fond des Gires, Corzolet) Pour répondre à la note de cadrage, il est proposé d'appliquer une augmentation sur certaines tranches horaires, pour apporter une augmentation de 0.50 € à la journée, soit un tarif journalier de 18,50 € pour 2023, ce qui représente une augmentation globale de 2.78 %.

Parkings de surface de courte durée (Gare, Outa, Poilu) Les tarifs appliqués pour apporter la rotation nécessaire au bon fonctionnement de ces sites étant adaptés, il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation en 2023 et de maintenir le montant à 31.30 € la journée.

Parkings en ouvrage (Saint-Michel, Mont-Blanc, Entrèves) Pour répondre à la note de cadrage, il est proposé d'appliquer une augmentation sur certaines tranches horaires, pour apporter une augmentation de 0.50 € à la journée, soit un tarif journalier de 21.00 € pour 2023, ce qui représente une augmentation globale de 2.44 %. - Abonnements et cartes à décomptes Pour répondre à la note de cadrage, les différents tarifs ont été augmentés de 2.00 à 3.28 %, pour permettre aux usagers de pouvoir recharger certains abonnements en caisse, par paiement en liquide avec un arrondi à 0.10 € minimum.

M. Patrick Devouassoux fait remarquer que les tarifs des parkings demeurent faibles par rapport à d'autres communes, notamment les abonnements.

M. Vincent Orgeolet souhaiterait que les abonnements puissent être vendus au mois ou au trimestre plutôt que semestriel, pour faciliter les paiements.

M. Eric Fournier répond que ce sera à voir dans le cadre de la dématérialisation des moyens de paiement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

. ADOPTION DES TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES 2023-2024

M. Yvonick Plaud présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

. TARIFS LOCATIONS EMC2

La délibération est reportée.

. TARIFS SECOURS SUR PISTES SAISON 2022-2023

Madame Charlotte Demarchi, Messieurs Yvonick Plaud et Jean-Michel Couvert quittent la salle.

M. Claude Jacot détaille les tarifs.

Mesdames Charlotte Demarchi et Elodie Bavuz, Messieurs Yvonick Plaud et Jean-Michel Couvert ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

. INSTITUTION DU VERSEMENT OBLIGATOIRE DE LA PART COMMUNALE DE TAXE D'AMENAGEMENT

M. Yvonick Plaud présente la délibération et l'absence de décret précisant les conditions de reversement. Il a donc été décidé de fixer à 5 % le montant du versement. Pour Chamonix, cela représentera 25 000 € annuels.

M. Éric Fournier précise que cela pourra être revu en fonction du contexte intercommunal et de l'usage de ces crédits.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DOMAINE SKIABLE

. CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU DOMAINE SKIABLE DES CHOSALETs

M. Claude Jacot présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

. AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Karine Mieusset présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

. DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION ET FIXANT LA REMUNERATION DES AGENTS ENQUETEURS

M. Jonathan Chihi-Ravanel présente le projet de délibération.

Cette délibération vise à créer le poste de coordonnateur communal du recensement de la population et à fixer la rémunération des agents enquêteurs.

Pour rappel, à partir du 19 janvier 2023 et jusqu'au 18 février, la commune de Chamonix recense sa population. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget communal et une meilleure réponse aux besoins de la population (crèche, logements, commerces de proximité...).

Il en profite donc pour lancer un appel à chacun d'entre nous, ainsi qu'à ceux qui entendront cette délibération, afin de mobiliser et faire passer le message quant à la période de recensement qui s'ouvrira mi-janvier. Vous trouverez tous les éléments d'information sur le site internet de la commune et sur le-recensement-et-moi.fr

C'est donc grâce aux données collectées que l'on peut concevoir et réaliser en partie les projets pour améliorer notre cadre de vie et poursuivre les projets au sein de notre collectivité. C'est donc une étape très importante qui s'ouvre à nous. Donc ouvrons nos portes.

Afin d'assurer cette campagne de recensement, il est nécessaire d'affecter du personnel à cette tâche.

Tout d'abord, un coordonnateur de l'enquête de recensement, qui est l'interlocuteur de l'INSEE durant toute la campagne. Celui-ci veille au respect de la confidentialité des données récoltées et est tenu au secret professionnel. Il apporte également un soutien aux personnels chargés du recensement sur le terrain. Il organise la campagne locale de

communication, la formation des agents recenseurs avec l'appui de l'INSEE, encadre et suit leur travail.

Ensuite les agents recenseurs, qui effectuent les enquêtes de recensement, ont pour mission de collecter pour chaque habitation :

-un bulletin relatif au logement (14 000 logements en 2017),

-Et si le logement en question est une résidence principale, un bulletin individuel par personne de la composition de la famille (4500 logements principaux en 2017).

L'agent recenseur se rend directement à domicile mais le recensement peut également être réalisé sur internet.

La commune de Chamonix est découpée en 50 districts, nécessitant le recrutement de 25 agents recenseurs.

Il est proposé de confier la mission de coordonnateur d'enquête à un agent de la collectivité. Pendant cette période, il sera partiellement déchargé de ses fonctions actuelles et sera secondé par un autre agent permanent et un assistant de gestion pour les appuyer.

Il est proposé de recruter 25 agents recenseurs sous contrat pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, ou agents communaux qui effectueront ce travail en dehors de leurs horaires de travail.

Il est proposé de fixer la rémunération des agents recenseurs sur les bases suivantes :

2 euros brut pour le bulletin individuel

1.10 pour la feuille de logement

1 euro pour la feuille adresse collective

150 euros pour la journée de reconnaissance

65 euros par séance de formation

Un forfait de 100 euros pour l'utilisation d'un véhicule sur son district

Entre 0 et 300 euros brut de prime pour le bon achèvement et la bonne exécution du travail.

Cette rémunération est fixée par la commune. Elle peut être égale, inférieure ou supérieure à la dotation forfaitaire attribuée par l'état. Pour Chamonix, l'état a attribué la somme de 26 433 euros pour l'organisation du recensement. La proposition faite des rémunérations présenté juste avant tient compte du caractère important d'une bonne réalisation du recensement et du caractère difficile en cette période hivernale de le réaliser.

Le montant estimé de la dépense pour cette opération est de l'ordre de 50 000 euros (salaires et charges comprises).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

. ADHESION A LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE DANS CERTAINS LITIGES DE LA FONCTION PUBLIQUE MISE EN OEUVRE PAR LE CDG74

Madame Karine Mieusset présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

. CONTRIBUTION COMMUNALE AU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET DES CHARGES D'EXPLOITATION RELATIVE A LA CREATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

M. Philippe Charlot-Florentin présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

AMENAGEMENT

. RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT PEFC AUVERGNE-RHONE-ALPES POUR 5 ANS DE LA COMMUNE DE CHAMONIX MONT-BLANC 2023-2028

M. Laurent Collignon présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

MARCHES PUBLICS

. ASSISTANCE POUR LA REDACTION D'ACTES EN LA FORME ADMINISTRATIVE – GROUPEMENT DE COMMANDES

M. Jean-Michel Couvert présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES DANS LE CADRE DE LA FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE PRODUITS BITUMEUX ET DES TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE

M. Patrick Devouassoux présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

GESTION DU DOMAINE

. BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF AU PROFIT DU CREA POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'OBSERVATOIRE VALLOT

M. Yvonick Plaud détaille le projet de délibération.

M. Eric Fournier confirme l'intérêt pour la collectivité du soutien aux activités scientifiques de la Vallée. Il convient de montrer le lien entre un lieu très touristique, les adaptations pour le climat, le rôle de nos collectivités. Un partenariat a été recherché, des échanges avec l'ensemble des acteurs scientifiques. Un travail important doit être fait en parallèle, au niveau de la convention d'objectifs, des engagements de chacun.

M. Hervé Villard est satisfait de l'aboutissement de ce dossier, qui permettra de rénover le bâtiment qui a souffert, de conforter l'action du CREA dans la Vallée, ces travaux conduisent sur la biodiversité notamment. Il était nécessaire d'assurer la pérennité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

. SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN – PLACE DU TOUR

M. Jean-Michel Couvert présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**. SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE LA PROPRIETE DE L'INDIVISION ROBINO
- CHEMIN DES REVETS**

M. Jean-Michel Couvert présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**. FINALISATION DE LA CESSION DU TERRAIN CEDE A MONSIEUR PICHOT -
CHEMIN DES JORASSES**

M. Jean-Michel Couvert présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**. CESSION DE TERRAIN PAR LA COMMUNE AU PROFIT DE MONSIEUR GROPELLIER
- ROUTE D'ARGENTIERE**

M. Jean-Michel Couvert présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**. SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN - PARKING DU
GREPON**

M. Jean-Michel Couvert présente le projet de délibération.

M. Patrick Devouassoux regrette l'inaction d'Enedis en fin de chantier, les tranchées ne sont jamais rebouchées, il y a des risques, sans que la collectivité ne puisse intervenir.

M. Éric Fournier appuie ces propos et propose de rédiger un courrier de Directeur Régional pour attirer son attention, proposer de conventionner par les délais la remise en l'état.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

. OUVERTURES DOMINICALES

M. Jonathan Chihi-Ravanel présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION

M. Hervé Villard informe le Conseil Municipal sur une demande de subvention.

DELEGATION DONNEE AU MAIRE - ARTICLE L. 2122.22

**. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS DE NON-PREEMPTION
DU 14 SEPTEMBRE 2022 AU 17 OCTOBRE 2022 INCLUS**

M. Jean-Michel Couvert informe le Conseil Municipal des décisions de non-préemption.

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS DE NON-PREEMPTION FONDS DE COMMERCE DU 14 SEPTEMBRE 2022 AU 17 OCTOBRE 2022 INCLUS

M. Jean-Michel Couvert informe le Conseil Municipal des décisions de non-préemption fonds de commerce

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES SIGNATURES DES BAUX ET CONVENTIONS

M. Jean-Michel Couvert informe le Conseil Municipal des signatures des baux et conventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

La Secrétaire de séance,


Aurore TERMOZ